



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Finances

Question au Gouvernement n° 2404

### Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Monsieur le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, aucun maire, dans cet hémicycle, ne peut nier l'asphyxie financière dans laquelle vos choix politiques entraînent les communes.

M. Jean-Yves Le Deaut. C'est vrai !

Mme Janine Jambu. L'écart ne cesse de se creuser entre les besoins des populations et les moyens financiers dont disposent les communes pour les satisfaire.

Chaque jour, nous sommes conduits à des choix drastiques, au détriment de la culture, de l'enfance, de la jeunesse, des loisirs, des retraites, des locataires, de la vie locale, en quelque sorte.

Votre politique, qui vise à gérer les collectivités locales comme des entreprises, privilégie aux besoins humains la soumission de l'argent.

Vos propos, monsieur le ministre, publiés récemment dans un quotidien du soir, sont particulièrement éloquentes.

Il faudrait, selon vous, encore diminuer certaines prestations, comme celles en direction des retraites, des jeunes, des sportifs, etc. Il faudrait encore abandonner certaines actions sociales locales et s'adapter à une rigueur qui va durer.

La loi de cohésion sociale ne peut pas faire illusion. Les transferts imposés par l'Etat vont encore aggraver les difficultés des habitants.

L'abandon de votre devoir d'Etat correspond bien à votre politique.

Des mesures d'urgence s'imposent, qu'il s'agisse de la taxe d'habitation, de la dette des communes, du remboursement total et immédiat de la TVA, du logement social.

Monsieur le ministre, quels moyens, notamment financiers, entendez-vous donner aux communes pour combattre réellement et au plus près les déchirures sociales ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Madame le député, d'abord je ne saurais mettre dans un camp l'Etat et dans l'autre les collectivités locales. Ce sont les pouvoirs publics qui, ensemble, assument les charges de la puissance publique. L'approche qui consiste à opposer l'un aux autres est sans issue.

Qu'a fait ce gouvernement depuis qu'il a la responsabilité des affaires ?

Nous avons mis en place un dispositif que nous avons appelé le pacte de stabilité et que je préférerais appeler le pacte de confiance, dont il résulte que l'Etat, pour sa part, s'impose une fixité budgétaire, puisque le budget de l'Etat n'évolue pas en francs courants. À l'intérieur du budget de l'Etat, le Gouvernement a proposé que les dotations accordées aux collectivités territoriales suivent le rythme de l'inflation, ce qui donne, pour ces trois années du pacte, une prévisibilité aux finances communales, départementales et régionales.

Ensuite nous voulons - vous le savez puisque ce sujet a été abordé à l'occasion de diverses questions d'actualité - la mise en commun des moyens au niveau des communes, dans le cadre d'une intercommunalité renforcée, qui nous permettra de conjuguer nos efforts pour assurer ces investissements dans une logique à la

fois plus économique et plus économe en moyens.

Enfin, je suis très sensible à la situation de certaines collectivités qui ont des difficultés financières. C'est la raison pour laquelle je proposerai au Parlement, dans les prochaines semaines, un texte qui visera, d'une part, à mieux assurer le suivi financier des communes qui peuvent être mises en difficulté, d'autre part, à préciser les conditions de l'aide apportée à l'économie par les collectivités locales, en particulier dans leurs relations avec les sociétés d'économie mixte qui sont très souvent à l'origine de difficultés financières.

La réforme de l'Etat que nous avons engagée va dans le sens d'un accompagnement de la décentralisation pour faire en sorte que les structures de l'Etat soient des partenaires plus efficaces, plus positifs pour les collectivités locales.

Voilà le cadre dans lequel nous menons notre action pour accompagner les bienfaits de la décentralisation. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à Mme Janine Jambu.

Mme Janine Jambu. Monsieur le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation, aucun maire, dans cet hémicycle, ne peut nier l'asphyxie financière dans laquelle vos choix politiques entraînent les communes.

M. Jean-Yves Le Deaut. C'est vrai !

Mme Janine Jambu. L'écart ne cesse de se creuser entre les besoins des populations et les moyens financiers dont disposent les communes pour les satisfaire.

Chaque jour, nous sommes conduits à des choix drastiques, au détriment de la culture, de l'enfance, de la jeunesse, des loisirs, des retraites, des locataires, de la vie locale, en quelque sorte.

Votre politique, qui vise à gérer les collectivités locales comme des entreprises, privilégie aux besoins humains la soumission de l'argent.

Vos propos, monsieur le ministre, publiés récemment dans un quotidien du soir, sont particulièrement éloquentes.

Il faudrait, selon vous, encore diminuer certaines prestations, comme celles en direction des retraites, des jeunes, des sportifs, etc. Il faudrait encore abandonner certaines actions sociales locales et s'adapter à une rigueur qui va durer.

La loi de cohésion sociale ne peut pas faire illusion. Les transferts imposés par l'Etat vont encore aggraver les difficultés des habitants.

L'abandon de votre devoir d'Etat correspond bien à votre politique.

Des mesures d'urgence s'imposent, qu'il s'agisse de la taxe d'habitation, de la dette des communes, du remboursement total et immédiat de la TVA, du logement social.

Monsieur le ministre, quels moyens, notamment financiers, entendez-vous donner aux communes pour combattre réellement et au plus près les déchirures sociales ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

M. Dominique Perben, ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation. Madame le député, d'abord je ne saurais mettre dans un camp l'Etat et dans l'autre les collectivités locales. Ce sont les pouvoirs publics qui, ensemble, assument les charges de la puissance publique. L'approche qui consiste à opposer l'un aux autres est sans issue.

Qu'a fait ce gouvernement depuis qu'il a la responsabilité des affaires ?

Nous avons mis en place un dispositif que nous avons appelé le pacte de stabilité et que je préférerais appeler le pacte de confiance, dont il résulte que l'Etat, pour sa part, s'impose une fixité budgétaire, puisque le budget de l'Etat n'évolue pas en francs courants. A l'intérieur du budget de l'Etat, le Gouvernement a proposé que les dotations accordées aux collectivités territoriales suivent le rythme de l'inflation, ce qui donne, pour ces trois années du pacte, une prévisibilité aux finances communales, départementales et régionales.

Ensuite nous voulons - vous le savez puisque ce sujet a été abordé à l'occasion de diverses questions d'actualité - la mise en commun des moyens au niveau des communes, dans le cadre d'une intercommunalité

renovee, qui nous permettra de conjuguer nos efforts pour assurer ces investissements dans une logique a la fois plus economique et plus economie en moyens.

Enfin, je suis tres sensible a la situation de certaines collectivites qui ont des difficultes financieres. C'est la raison pour laquelle je proposerai au Parlement, dans les prochaines semaines, un texte qui visera, d'une part, a mieux assurer le suivi financier des communes qui peuvent etre mises en difficulte, d'autre part, a preciser les conditions de l'aide apportee a l'economie par les collectivites locales, en particulier dans leurs relations avec les societes d'economie mixte qui sont tres souvent a l'origine de difficultes financieres.

La reforme de l'Etat que nous avons engagee va dans le sens d'un accompagnement de la decentralisation pour faire en sorte que les structures de l'Etat soient des partenaires plus efficaces, plus positifs pour les collectivites locales.

Voila le cadre dans lequel nous menons notre action pour accompagner les bienfaits de la decentralisation.

(Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

## Données clés

**Auteur :** [Mme Jambu Janine](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2404

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

**Ministère attributaire :** fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 avril 1997, page 2547

**Réponse publiée le :** 17 avril 1997, page 2547

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 17 avril 1997